



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 OCTOBRE 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 octobre 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 novembre 2010

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA
VILLE DE NIORT ET LA CROIX-ROUGE
FRANÇAISE

Accusé de réception de la préfecture en date du
mercredi 03 novembre 2010

Président :

M. Pascal DUFORESTEL, 1^{er} Adjoint

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

- Christophe POIRIER donne pouvoir à Jacques TAPIN
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ

Excusés :

Maire de Niort :

Mme Geneviève GAILLARD

Conseillers :

Mme Jacqueline LEFEBVRE -

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NIORT ET
LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par arrêté du 15 septembre 2006, la Croix-Rouge française s'est vue délivrer par le Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, l'agrément national de sécurité civile lui permettant de participer aux 4 types de missions définies par les textes :

- A) opérations de secours,
- B) missions de soutien aux populations sinistrées,
- C) encadrement des bénévoles dans le cadre des opérations de soutiens aux populations,
- D) dispositifs prévisionnels de secours.

La Ville de Niort a identifié parmi son personnel un agent exerçant une activité bénévole au sein de cette association. Soucieuse d'apporter sa contribution aux actions de sécurité civile menées par cette association, la collectivité autorise cet agent à s'absenter exceptionnellement, sur son temps de travail, en vue de la réalisation de missions de secours et d'assistance aux populations.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat entre la ville de Niort et la Croix-Rouge Française ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON